Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20261104-D2026_11_03-DE

Mairie de PORCARO

Commune de Porcaro – Département du Morbihan – Arrondissement de Vannes

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 novembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 04 novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PORCARO dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de madame Sylvie CHEDALEUX, Maire.
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 28 octobre 2026

Membres en exercices : 15
Présents : 13 Absents excusés : 2
Votants : 15

PRÉSENTS : Sylvie CHEDALEUX, Aurélie LUCAS, Jean-Stéphane RENAUD, Aurélie BONNETAIN, Charles de CADARAN, Delphine BIZE, Didier BEBIN, Karine JOUIN, Loïc GOUELLO, Anne-Sylvie JOLLY, Miguel COUDREUSE, Yvanna ROZE, Romain HERVIAULT, Pierre LE GUENEDAL
ABSENTS EXCUSÉS : Charles de CADARAN (pouvoir à Didier BEBIN), Valérie CONCHE (Pouvoir à Loïc GOUELLO)

Le quorum étant atteint, madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h35 et invite le Conseil à élire un secrétaire. Delphine BIZE conseillère déléguée, est désignée en qualité de secrétaire de séance. La séance a été publique.

INDEMNITES MAIRE, ADJOINTS et CONSEILLER DELEGUE **D2026-11-03**

Madame le Maire rappelle que les indemnités des élus sont versées dans la limite d'une enveloppe globale calculée en fonction du nombre d'adjoints et du dernier indice brut de la fonction publique, soit l'indice 1027 correspondant à 4110,52 €.
Pour la commune de PORCARO, l'enveloppe globale mensuelle est déterminée par l'indemnité maximale du Maire augmentée de l'indemnité maximale pour 4 adjoints, soit un total de 3756,20 €.
Madame le Maire propose de fixer l'indemnité des 4 adjoints en application de l'article L 2123-24 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales) et une indemnité à un conseiller municipal titulaire de délégation en application des dispositions de l'article L 2123-24-1 du CGCT.
Après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer les indemnités selon les tableaux suivants :

FONCTION	NOM Prénom	Taux de l'indice Brut	Montant mensuel Brut
MAIRE	CHEDALEUX Sylvie	33 %	1 356.47€
1ère Adjointe	LUCAS Aurélie	14.5%	596.03€
2ème Adjoint	RENAUD Jean-Stéphane	11.96%	491.62€
3ème Adjointe	BONNETAIN Aurélie	11.96%	492.00€
4ème Adjoint	BIZE Delphine	11.96%	492.00€
Conseiller Délégué	BEBIN Didier	8%	328.84€
Total mensuel Brut			**3 232€10**

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 056-215601808-20261104-D2026_11_03-DE

Fait à Porcaro, le 05/11/2026

Pour extrait conforme
Au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire, Sylvie CHEDALEUX

MAIRIE DE PORCARO
56380 (Morbihan)

Le secrétaire de séance, Delphine BIZE